

La CHARTE du CLUB D'ATHLÉTISME du CANTON de SAVENAY (UACS)

1. PRÉAMBULE

Le club a pour ambition de développer la pratique de l'athlétisme dans toutes ses dimensions : formation, compétition, performance, convivialité et engagement citoyen.

Avec plus de 300 licenciés, le fonctionnement du club repose sur :

- l'investissement des dirigeants,
- l'implication des entraîneurs,
- la participation active des adhérents et de leurs familles.

Le club ne peut fonctionner sans bénévolat.

Cette charte formalise l'engagement réciproque entre le club et ses adhérents.

2. VALEURS DU CLUB

Le club s'engage à promouvoir :

Le Respect :

Respect des personnes, des différences, du règlement et des installations.

Le Fair-play :

Esprit sportif, loyauté et respect des décisions des officiels.

L'Engagement :

Implication active dans la vie du club.

L'Esprit collectif :

Solidarité, entraide et transmission.

La Sécurité :

Pratique sportive encadrée dans des conditions sécurisées.

3. ENGAGEMENTS DU CLUB

Le club s'engage à :

3.1 Sur le plan sportif

- Proposer un encadrement qualifié (entraîneurs diplômés ou en formation).
- Structurer des sections adaptées aux niveaux (école d'athlétisme, jeunes, compétition, running, masters).
- Accompagner les athlètes en compétition.
- Mettre à disposition des créneaux d'entraînement encadrés.
- Favoriser la progression individuelle et collective.

3.2 Sur le plan organisationnel

- Organiser chaque saison plusieurs événements (meeting, bar compétition Quinon, cross, courses running, animation club...).
- Assurer la gestion administrative des licences.
- Rechercher des subventions et partenariats.
- Garantir un fonctionnement transparent (AG, bilans financiers).

3.3 Sur le plan éducatif et éthique

- Promouvoir le respect, l'inclusion et le fair-play.
- Appliquer les règles fédérales (Fédération Française d'Athlétisme).
- Lutter contre toute forme de discrimination.
- Sensibiliser à la santé, à la prévention des blessures et au dopage.

4. ENGAGEMENTS DES ADHÉRENTS

Chaque adhérent s'engage à :

4.1 Respect

- Respecter les entraîneurs, dirigeants et autres licenciés
- Respecter les décisions sportives
- Respecter les installations et le matériel

4.2 Comportement

- Adopter une attitude exemplaire en compétition
- Porter les couleurs du Club pendant les compétitions
- Représenter dignement le club
- Respecter la réglementation antidopage

4.3 Assiduité

- Être régulier aux entraînements
- Prévenir en cas d'absence
- S'impliquer dans son projet sportif

4.4 Engagement associatif

Dans un club structuré compétition de plus de 300 licenciés, le bénévolat n'est pas optionnel : il est indispensable.

Chaque adhérent (ou famille pour les mineurs) contribue au fonctionnement du club.

La mobilisation massive des bénévoles lors des moments forts du Club (Kid Athlé, Meeting de lancer, club support au stadium P.Quinon et Foulées du Sillon, Galette des rois, Assemblée Générale...) garantit la réalisation optimale de ces événements. De plus, cela participe au rayonnement du Club et à sa visibilité auprès des acteurs locaux du sport.

L'objectif est donc d'une participation minimale à au moins 1 événement Club par saison.

La participation à un événement Club peut prendre plusieurs formes, l'objectif est que chacun donne un peu de son temps en fonction de ses moyens.

- Aide à l'organisation d'événements (ex : commission Foulées)
- Tenue de postes lors des compétitions (ex : tenue du bar)
- Participation aux actions de financement (ex : recherche de subvention)
- Soutien logistique (compétence informatique, prêt d'une remorque etc...)

Initier une formation de juge ou d'entraîneur peut aussi être un excellent moyen de participer à la vie associative du Club.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! »

Cet engagement global des adhérents vise à :

- responsabiliser chacun sur son impact sur le Club
- répartir équitablement les tâches
- éviter l'épuisement des mêmes bénévoles

5. ENGAGEMENTS DES PARENTS (POUR LES MINEURS)

Les parents s'engagent à :

- Accompagner leurs enfants dans leur engagement sportif
- Respecter les décisions des entraîneurs
- Participer à au moins une action bénévole annuelle
- Veiller à la ponctualité et au respect du matériel

6. ORGANISATION DU BÉNÉVOLAT

Afin de mieux répartir les tâches :

- Un planning annuel des missions est établi
- Des fiches missions seront proposées
- Chaque adhérent peut choisir sa contribution

Le bénévolat est une participation citoyenne au projet associatif.

7. PARTIES SPÉCIFIQUES PAR SECTION

-École d'Athlétisme

Le club s'engage à :

- Proposer une pratique ludique et éducative
- Favoriser l'éveil moteur

Les familles s'engagent à :

- Participer à au moins un événement
- Encourager sans pression excessive

-Section Compétition

Le club s'engage à :

- Proposer un suivi personnalisé
- Accompagner aux compétitions

L'athlète s'engage à :

- Participer aux compétitions définies
- Contribuer aux besoins en jurys
- Respecter le plan d'entraînement

-Sections Running / Loisir et Marche nordique

Le club s'engage à :

- Offrir un cadre convivial
- Proposer des sorties adaptées
- Un accompagnement individualisé des athlètes demandeurs

Le membre s'engage à :

- Participer aux événements du club
- Soutenir l'organisation des manifestations

8. SANCTIONS ET RÈGLEMENT

Tout manquement grave aux principes de la charte peut entraîner :

- Un rappel à l'ordre
- Un entretien avec les dirigeants
- Une suspension temporaire
- Une exclusion conformément aux statuts

9. DURÉE ET APPLICATION

La présente charte est remise à chaque adhérent lors de l'inscription.

Elle est signée et applicable pour toute la durée de la saison sportive.

Elle peut être actualisée annuellement par le Conseil d'Administration.

10. ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

Nom : _____

Déclare avoir pris connaissance de la charte du club et m'engage à en respecter les principes.

Date : _____

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »